



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayre
et de l'Anille

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXCEPTIONNEL DU MARDI 7 JUILLET 2026 A 19H00 – lieu : SAINT-CALAIS

Ordre du jour :

- SOUSCRIPTION D'UN PRET-RELAIS

Date de convocation : 30 juin 2026

Date d'affichage : 30 juin 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 42

Présents : 24

Votants : 32

Etaient Présents :

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, DOLEUX Evelyne, DUPONT Isabelle, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, VALLOIS-PERNAS Martine,
MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, LEDIEU Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, **membres titulaires**, **Mme** LEROY Fabienne, **MM.** CHEVALLIER Jérôme, GRENECHE Didier, ISAMBERT Stéphane, REZÉ Christophe, **membres suppléants**.

Étaient excusés :

Mme DAVEAU GAULARD Justine donne pouvoir à M. PIERRE Frantz
Mme DUBOIS Virginie donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à M. CARON Michel
M. FONTAINE Eric donne pouvoir à M. POTAGE Jean-Paul
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme DOLEUX Evelyne
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BRANJONNEAU Thierry
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme JUMERT Annie remplacée par son suppléant M. GRENECHE Didier
M. CHÉRON Michel remplacé par son suppléant M. CHEVALLIER Jérôme
M. MORIN Sébastien remplacé par sa suppléante Mme LEROY Fabienne
M. NASLÉ Jérôme remplacé par son suppléant M. REZÉ Christophe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme BONNEFOY Béatrice
Mme CHAUVEAU Pascale
Mme DESILES Mélanie
Mme LEPENNETIER Aude
Mme NADREAU Olivia
Mme STERBA Éléonora
M. GAUTHIER Renaud
M. GERNOT Philippe
M. NICOLAÏ Christophe
M. POTTIER Louis

La séance a été ouverte par Madame LELONG Françoise, Présidente.

Madame BESNIER Claire a été nommée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal du dernier Conseil Communautaire du 24 juin 2026 n'a pas pu être rédigé pour cette séance et vous sera transmis lors du Conseil Communautaire du 26 août 2026.

SOUSCRIPTION D'UN PRET-RELAIS

Vu l'article L2337-3 du code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L5211-36 du même code, stipulant que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent recourir à l'emprunt,

Vu les délibérations n° 20260211 du 26 février 2026, n°20260523 du 27 mai 2026 et n°20260636 du 24 juin 2026, fixant les crédits ouverts au budget principal pour l'exercice 2026,

Vu l'avis de la Commission Finances réunie le 30 juin 2026,

Dans le cadre des travaux de construction du Campus (Saint Calais) et des travaux d'aménagement de la Cornillère (Saint Calais) et pour pallier le décalage entre le paiement des factures d'investissement et la perception des subventions et du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCVTA), il convient de recourir à un emprunt de 640 000€.

Le produit financier susceptible de répondre aux besoins de la collectivité correspond à un emprunt court terme de type prêt-relais, pouvant faire l'objet de remboursements anticipés au fur et à mesure du versement des fonds.

Une consultation a été menée auprès d'établissements bancaires.

Madame la Présidente présente la proposition du Crédit Agricole Anjou Maine, pour laquelle la Commission Finances a émis un avis favorable.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à souscrire un prêt, auprès du Crédit Agricole Anjou Maine, aux conditions suivantes :
 - ✓ Objet : Court Terme Relais
 - ✓ Montant : 640 000 €uros
 - ✓ Durée : 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital
 - ✓ Taux variable
 - ✓ Index : EURIBOR 3 mois moyenné
 - ✓ Marge : 0,70 %
 - ✓ Frais de dossier : 0,10% du montant emprunté avec un minimum de 150 €uros
 - ✓ Modalités de déblocage : total dans les 3 mois
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à intervenir au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

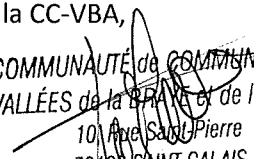
N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20260701	SOUSCRIPTION PRET-RELAIS	2026/154

La secrétaire de séance,



Claire BESNIER

La Présidente de la CC-VBA,



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BPA et de l'ANILLE
101 Ave Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS

Françoise LELONG